

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°056 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-009/PRES/TRANS DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2021/080/PC BF 2022 06 00, CONCLU LE 06 AVRIL 2022 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE OUAGADOUGOU-DONSIN

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **Aboubacar KABRE**, rapporteur

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 31 juillet de 10 heures 25 minutes à 10 heures 40 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie dans sa salle de réunion, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner et d'adopter son rapport sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-009/PRES/TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2021/080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du projet de construction de l'Aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

Auparavant, le député Aboubacar KABRE désigné rapporteur par la CDD, a pris part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont tenus le lundi 24 juillet et le mardi 1^{er} août 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD à porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement,
- débat général.

I.1. Présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur A. Roland SOMDA, Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- justification économique du projet,
- objectifs de développement du projet,
- résultats attendus,
- rentabilité économique du projet,
- présentation technique du projet,
- impact environnemental et social,
- composante, coût et plan de financement de la phase 1 du projet,
- prêt de la BOAD.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté entre autres sur :

- le sort réservé à l'actuel aéroport de Ouagadougou ;
- l'assurance qu'avec la réalisation complète du projet, les objectifs seront atteints ;
- les éclaircissements sur la démarche ayant abouti aux différents taux de rentabilité économique ;

- la Société d'économie mixte (SEM), dont il est question dans l'accord de financement ;
- les difficultés ayant occasionné le retard dans la réalisation du projet ;
- le taux actuel de réalisation du projet ;
- la date exacte de mise en exploitation de l'ouvrage ;
- l'actualisation des études d'impact environnemental et social ;
- les dispositions prises pour éviter les problèmes de sécurité et de sûreté des activités aéronautiques ;
- la gestion de la concession de l'aéroport ;
- la concession d'un secteur aussi stratégique à des partenaires étrangers ;
- les raisons de la révision de la contribution du Burkina Faso ;
- le traitement réservé aux sites sacrés se situant dans l'espace couvert par le projet;
- le respect de la qualité des travaux de construction de l'aéroport.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La Commission du développement durable estime que le projet de construction de l'Aéroport international de Ouagadougou-Donsin permettra à notre pays de se doter d'une infrastructure aéroportuaire moderne.

Il permettra en outre au secteur du transport aérien du Burkina Faso d'être compétitif et de favoriser une meilleure gestion des risques liés aux activités aéronautiques.

Par conséquent, la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le rapporteur

Le Vice-Président

Aboubacar KABRE

Kanibè TUINA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
5.	BONZI Nonyeza	FVR
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
3.	ZONGO Sayouba	PRCE
4.	KABRE Kalifa	FVR
5.	KABRE Aboubacar	PRCE
6.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire (absent excusé)
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire